

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 31/03/2017

- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

BUDGET GENERAL

Mme MOULLEC présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget général 2016 qui est conforme au compte de gestion de M. le Percepteur.

Le compte administratif 2016 se présente ainsi :

- Fonctionnement dépenses : 727 277,72 €
- Fonctionnement recettes : 816 460,29 €
- Investissement dépenses : 94 910,78 €
- Investissement recettes : 81 633,87 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 75 905,66 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Elle présente les comptes administratifs 2016 suivants qui sont conformes aux comptes de gestion de M. le Percepteur :

ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement dépenses : 36 976,57 €
- Fonctionnement recettes : 33 929,50 €
- Investissement dépenses : 4 627,00 €
- Investissement recettes : 23 006,28 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 15 332,21 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

ORDURES MENAGERES

- Fonctionnement dépenses : 97 644,61 €
- Fonctionnement recettes : 105 112,78 €
- Investissement dépenses : 884,62 €
- Investissement recettes : 818,38 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 7 401,93 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

AFFOUAGES

- Fonctionnement dépenses : 336,18 €
- Fonctionnement recettes : 3 973,05 €
- Investissement dépenses : 0 €
- Investissement recettes : 4 250,00 €

Ce compte administratif se solde par un excédent de 7 886,87 €.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

Etant entendu que lors du vote de chaque budget, M. le Maire est sorti de la salle.

- BUDGETS PRIMITIFS 2017

M. le Maire présente ses projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL

- Fonctionnement : 1 038 238,20 €

- Investissement : 478 149,91 €

Il propose d'affecter la somme de 70 403,91 € au compte 1068 de la section d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve ce budget primitif.

ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement : 94 725,81 €

- Investissement : 81 802,02 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif.

AFFOUAGES

- Fonctionnement : 25 699,77 €

- Investissement : 0,59 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce budget primitif.

- VOTE DES 4 TAXES

M. le Maire propose de maintenir les taux des 4 taxes comme suit :

Habitation : 21,59%

Foncier bâti : 11,65%

Foncier non bâti : 27,70%

CFE : 24,01%

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve cette proposition.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose la répartition des subventions aux associations comme suit :

USH FOOT : 1 500 €

SOCIETE DE PECHE LE GARDON : 1 400 €

COOPERATIVE SCOLAIRE (SUBVENTION ANNUELLE) : 2 200 €

COOPERATIVE SCOLAIRE (CINEMA-ECOLE) : 300 €

CABH : 1 500 €

CABH ARBRE DE NOEL : 350 €

B'HERRY SCRABBLE : 350 €

ASS HERRY PETANQUE : 1 200 €

ASCH : 1 500 €

AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE : 60 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 1 050 €

FACILAVIE : 35 €

ADMR : 35 €

FNACA 150 €

COMICE : 2 068 €

HERRYBAMBELLE : 16 000 €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces subventions.

- INDEMNITES ELUS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de plus de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire est fixé au maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1er avril 2017 :

- d'actualiser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints au maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

- AFFECTATION DE RESULTAT APRES DISSOLUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Dans le cadre de la dissolution du budget Ordures Ménagères, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de ce budget, soit 40 672,14 € au budget général de la Commune, ce qui portera le compte 002 à 304 501,20 € (263 829,06 € résultat de clôture budget général) + 40 672,14 € (résultat de clôture Ordures Ménagères).